

**BULLETIN D'INSCRIPTION
- SUMMER SCHOOL 2018 -**

Je, soussigné

Mademoiselle Madame Monsieur
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
Email : _____

Souhaite :

Inscrire mon enfant – Age : _____
 Fille Garçon
Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
Email : _____

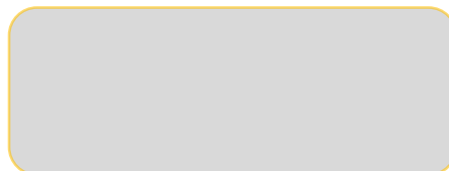
A la « Summer school » de l'AICOM, située au 3 bis Cité Bergère 75009 Paris. Vous trouverez ci-joint un chèque d'acompte de 100 euros. Le solde, de 650 euros, vous sera envoyé une semaine au plus tard avant le début du stage. Je prends note que les sommes versées ne sont en aucun cas remboursées et que l'AICOM ne pourvoit ni au gîte, ni aux vivres des stagiaires.

Je choisis le stage d'une durée de 2 semaines (du 9 au 20 juillet 2018) = 750€

Faites-vous ce stage afin d'intégrer l'AICOM ? Oui Non

Par la signature de ce bulletin d'inscription, vous donnez droits à l'image pour la promotion de l'AICOM sur tout support sauf avis contraire à nous notifier par écrit.

Fait à _____, le _____
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



Comment avez-vous connu l'AICOM ? _____

- CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR -

1 / Loi informatique et liberté : dans le cadre de la loi « informatique et liberté », seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

2 / L'âge minimum est de 16 ans dans l'année de ladite formation pour le bénéficiaire. En cas d'inscription d'un(e) mineur(e), la signature d'un représentant légal est obligatoire.

3/ Résiliation du bulletin d'adhésion avant la date d'inscription : par lettre recommandée avec accusé de réception à destination de l'AICOM – SAS Europe Musicals, le répondant financier, signataire du présent bulletin d'adhésion, peut décider la résiliation de l'inscription. Dans ce cas, l'AICOM conservera l'acompte de 50€.

4/ Si l'étudiant est empêché de suivre la formation par suite d'une force majeure, le bulletin d'adhésion est résilié. L'étudiant ou le représentant légal doivent alors justifier de l'incapacité de suivre la formation par courrier recommandé. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent bulletin.

5/ La SAS Europe Musicals se réserve le droit de changer le lieu de la formation, dans un secteur de moins de vingt-cinq kilomètres des lieux précités. L'élève en sera informé par courrier ou courriel, au minimum un mois à l'avance.

6/ L'élève doit impérativement fournir à l'AICOM une autorisation de sortie pour les parents (pour les mineurs). Par la signature de ce bulletin d'adhésion, vous donnez droits à l'image pour la promotion de l'AICOM sur tout support sauf avis contraire à nous notifier par écrit.

Règles des lieux

- La musique et le bruit des cours doivent être émis à un niveau sonore tolérable pour les autres cours et les fenêtres doivent être impérativement fermées pendant tous les cours de chant et de danse pour ne gêner en aucun cas le voisinage.
- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.
- Il est interdit de chanter dans les couloirs.
- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation ; toute défectuosité doit être signalée à l'accueil pour une réparation rapide.
- A la fin de chaque cours, la lumière dans les salles de cours doit être éteinte, les casiers des chaînes hi-fi et les salles doivent être fermées à clef.
- Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.
- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaires dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours à l'accueil.

Présence et horaires

Tout retard et / ou absence doit être impérativement justifié auprès de l'administration de l'AICOM : 01 45 23 52 69

Respect

- Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.
- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe de la SAS Europe Musicals, un professeur un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.

Fait à _____, le _____
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Coordonnées bancaires pour les règlements par virement :

IBAN : FR76 3000 3032 0100 0204 4381 358

BIC – ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP